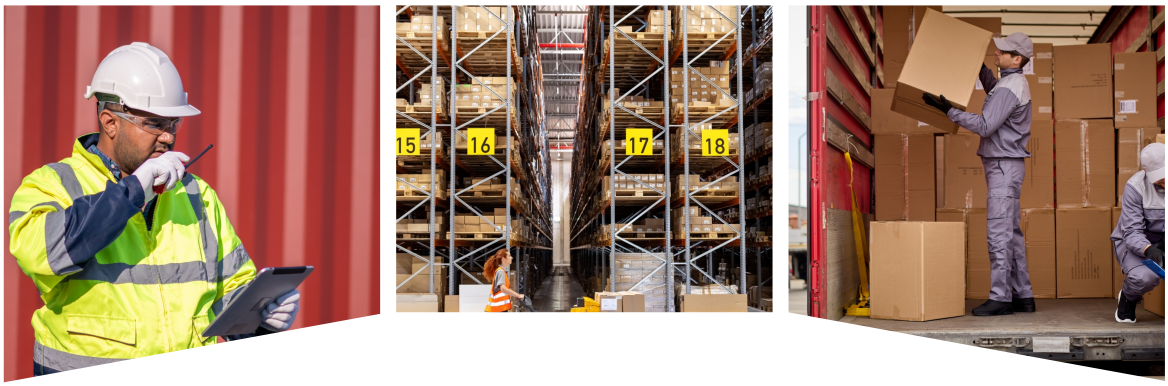


Accès aux marchés internationaux

La sécurité, un facteur déterminant pour la place économique suisse

13.11.2026

D'un coup d'oeil

- La situation sécuritaire s’est considérablement dégradée ces dernières années
- La révision de la loi sur le matériel de guerre apporte une réponse ciblée au nouveau contexte mondial
- La sécurité est un facteur clé pour une place économique suisse solide

Ces dernières années, la situation sécuritaire s'est considérablement dégradée. Comme d'autres pays, la Suisse est directement touchée par l'intensification de l'incertitude géopolitique. Le nouveau contexte international et sécuritaire a aussi modifié en profondeur, depuis 2022, les paramètres de la politique de sécurité suisse. Sous l'effet des nouvelles réalités mondiales, la politique suisse a examiné de manière détaillée, ces dernières années, des questions entourant la situation sécuritaire en Suisse et en Europe, la neutralité et les exportations de matériel de guerre. La révision de la loi sur le matériel de guerre (LFMG) découle de ces réflexions. La modification de cette loi revêt une grande importance, et pas seulement pour l'industrie suisse des équipements militaires et ses sous-traitants. Elle est également capitale pour la capacité de défense de la Suisse, pour une neutralité armée crédible et, en fin de compte, pour la place économique suisse.

La sécurité, un facteur clé pour la place économique

Grâce à ses conditions-cadre qui tiennent compte des besoins des entreprises, la Suisse figure parmi les places économiques les plus attractives au monde. Il importe de préserver cette attractivité. Celle-ci dépend de toute une série de facteurs, dont un accès aux marchés internationaux bien développé, une main-d'œuvre qualifiée, des infrastructures fiables et la sécurité.

La sécurité de la place économique suisse est étroitement liée à la stabilité politique, car un environnement politique stable est déterminant pour la sécurité juridique et les investissements en Suisse. La guerre au Proche-Orient et ses conséquences sur toute la région ont mis en évidence l'importance de la sécurité et de la stabilité pour une place économique dynamique.

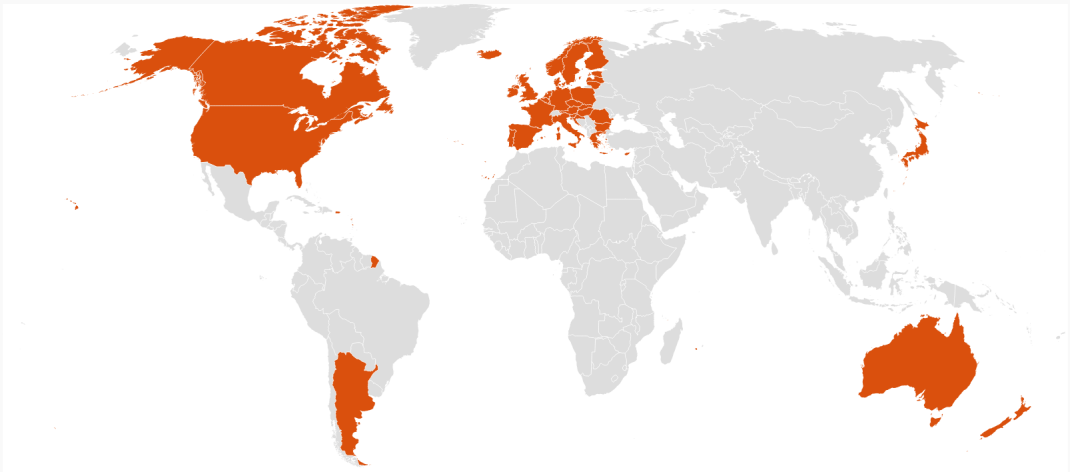
La sécurité passe toutefois également par l'existence d'une base industrielle (pour les équipements militaires) performante en Suisse, qui renforce la capacité de défense de notre pays tout en préservant le savoir-faire, les emplois et la création de valeur sur la place économique suisse.

Un objectif clair pour la révision de la LFMG

Le projet actuel en vue de la révision de la loi vise deux ajustements ciblés censés faciliter l'exportation de matériel de guerre vers certains États destinataires ainsi que la réexportation.

En cas d'acceptation, les pays qui appliquent un régime d'exportation équivalent à celui de la Suisse et figurent à l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) pourront être approvisionnés en équipements de défense même s'ils sont impliqués dans un conflit armé. Cependant, le Conseil fédéral pourra interdire l'exportation si des intérêts de politique étrangère, de neutralité ou de sécurité l'exigent.

Figure n° 1: Les 36 pays figurant dans l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG)



Map: Fabian Scheidegger • Created with Datawrapper

La révision de la LFMG est pragmatique et sert les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité. Elle crée des conditions indispensables au maintien d'une base industrielle de défense performante en Suisse. Cela profite

tout à la fois à la sécurité, à la capacité de défense de notre pays et à la place économique suisse.



Monica Rubiolo
Responsable du département Économie extérieure, membre de la direction élargie



Catia Capaul
Responsable de projets Économie extérieure



Basile Dacorogna
Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch